

epc *sarl*

*économie de la construction
piloteage
coordination opc*

**TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU
CAFE DU MIDI à CABANNES
DCE - juillet 2018**

C.C.T.P.

Lot N°01 GROS OEUVRE

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

GROS OEUVRE

1 DEFINITION DE L'OPERATION - REGLEMENTATION - LOTS.

1 1

DEFINITION DE L'OPERATION

Travaux provisoires de mise en sécurité d'un bâtiment existant, Le Café du Midi, 3 Grand Rue, 13440 CABANNES

1 2

MARCHES PUBLICS

Seront documents contractuels pour le présent marché :

- Tous les documents DTU et les documents ayant valeur de DTU, qu'ils fassent l'objet d'une norme ou non, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'un fascicule interministériel CCTG, et ceci par dérogation au code des marchés publics;
- Ces documents sont : les cahiers des charges (CC) ou cahiers des clauses techniques (CCT), les règles de calcul, les mémentos, guides, instructions, etc..., tous les autres documents ayant valeur de DTU;
- Les règles professionnelles, cahiers des charges, prescriptions techniques ou recommandations acceptées par l'AFAC et figurant sur la liste;
- Tous autres documents rendus obligatoires par les assureurs pour la prise en garantie décennale des ouvrages;
- Toutes les normes NF concernant les ouvrages du présent marché, qu'elles soient homologuées ou seulement expérimentales.

Les cahiers des clauses spéciales (CCS), sauf spécifications contraires au CCTP ci-après seront documents contractuels.

2 GENERALITES : TRAVAUX SUR EXISTANT / DEMOLITIONS

2 1

RECONNAISSANCE DES EXISTANTS

Les entrepreneurs sont contractuellement réputés avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants.

Cette reconnaissance à effectuer portera notamment sur les points suivants sans que cette énumération soit limitative :

- l'état des existants et leurs principes constructifs ;
- la nature des matériaux constituant les existants ;
- la nature et la constitution des structures porteuses ;
- la nature et la constitution des planchers et leur flexibilité.

En général sur tous les points pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot et sur leur coût.

En ce qui concerne les constructions mitoyennes concernées par les travaux du présent lot, les entrepreneurs sont également contractuellement réputés :

- avoir visité les lieux ;
- avoir pris parfaite connaissance du type, de la nature et de l'état de conservation des constructions concernées ;
- avoir pris connaissance des plans de ces constructions dans la mesure où ils existent pour en connaître les principe de structures, ou à défaut avoir déterminé par tous les moyens ces principes de structures ;
- avoir procédé à toutes les investigations qu'il auront jugées utiles, sur ces constructions.

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

Les offres des entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.

Les entrepreneurs pourront, lors de cette reconnaissance, effectuer tous les essais sur existants qu'il jugeront utiles.

2 2

PROTECTIONS ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne causer, lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration aux existants.

Il sera seul juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc...

Les travaux seront à réaliser en immeuble et des dispositions particulières seront à prendre de ce fait par l'entrepreneur pour protéger les existants.

Devront particulièrement être protégés : les revêtements de sols et plus particulièrement ceux en textile ou moquette ainsi que les parquets ; le cas échéant, ces revêtements devront être totalement recouverts, tant dans les locaux touchés par les travaux que ceux utilisés pour le passage des ouvriers.

Lors des travaux de démolition ou autre dégagant des poussières, l'entrepreneur aura à prendre toutes mesures pour éviter la propagation de ces poussières, par mise en place d'écrans en bâche, film vinyle, etc..., et par emploi d'aspirateur si nécessaire.

Le Maître d'Oeuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'entrepreneur de prendre des mesures de protection complémentaires.

Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.

2 3

TRAVAUX DE DEPOSE ET DE DEMOLITION

Les travaux de dépose et de démolition devront être réalisés avec soins pour éviter toutes dégradations aux ouvrages contigus conservés.

Ces travaux comprendront implicitement tous travaux annexes et accessoires pour permettre la dépose, tels que descellements, démontage de pattes ou autres accessoires de fixation, coupements, hachements, etc...

Dans le cas où les tuyauteries, conduits ou autres installations techniques disposés sur le mur, cloison ou autre, à démolir, ces installations seront à démolir avec l'ouvrage.

Lors de démolitions de murs et cloisons, les jonctions avec les murs et plafonds conservés devront être proprement recoupées à un nu en retrait permettant de réaliser un raccord d'enduit, le cas échéant.

Les méthodes et moyens de démolition sont laissés au choix de l'entrepreneur, qui devra les définir en fonction de la nature de l'ouvrage à démolir, de son emplacement, de son environnement et de toutes autres conditions particulières rencontrées.

Les prix des déposes et démolitions comprendront implicitement tous échafaudages et autres agrès nécessaires, ainsi que l'utilisation de tous matériels, tels que marteaux piqueurs, scies à disques, etc...

2 4

SORTIE ET ENLEVEMENT DES MATERIAUX DE DEMOLITION ET GRAVOIS

Tous les travaux prévus au descriptif ci-après comprennent le ramassage, la descente ou montée et la sortie hors de la construction, de tous les matériaux, matériels et équipements déposés ou démolis.

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

Ils comprennent également sauf, spécifications contraires explicites, l'enlèvement hors du chantier, comprenant : chargement par tous moyens et enlèvement hors du chantier au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Lieu de dépôt au choix de l'entrepreneur, à toutes distances, tous droits de décharge ou autres étant à la charge de l'entrepreneur.

2 5

ECHAFAUDAGES ET PROTECTIONS

L'entrepreneur devra mettre en oeuvre tous échafaudages de tous types, nécessaires à l'exécution des travaux.

Il devra également mettre en place toutes installations de protection, de sauvegarde et de garantie que l'entrepreneur jugera nécessaires, ainsi que celles qui lui seront, le cas échéant, demandées par le maître d'oeuvre.

Ces installations pourront notamment, selon les conditions du chantier, être les suivantes :

- garde-corps et garde-gravois ;
- platelages de protection ;
- écrans ou autres dispositifs antipoussière ;
- bâches de protection contre la pluie ;
- protections de revêtements de sols et d'escaliers.

Tous les frais de l'entrepreneur consécutifs aux prestations du présent article font implicitement partie du prix du marché.

2 6

ETAIEMENTS / ETRESILLONNEMENTS / ETC...

L'entrepreneur aura à prévoir et à mettre en oeuvre tous les étaitements, étrésillonnements, etc... et éventuellement des butonnages nécessaires à la réalisation des travaux.

Il incombera à l'entrepreneur, sous sa responsabilité pleine et entière, de déterminer le principe ainsi que la nature, les dimensions et les emplacements des dispositifs à mettre en oeuvre pour obtenir des résultats garantis.

Ces dispositifs seront constitués par éléments en bois ou en métal, de sections suffisantes pour prendre en compte les surcharges et contraintes rencontrées.

Avant mise en place, l'entrepreneur devra s'assurer que les sols d'appui des dispositifs d'étaitements sont aptes à supporter les surcharges apportées.

Dans le cas contraire, il aura à prendre toutes dispositions quelles qu'elles soient pour remédier à cet état de chose.

Pour tous ces étaitements, l'entrepreneur aura à sa charge :

- l'amenée, le montage (ou descente) et la mise en place ;
- la localisation pendant la durée nécessaire ;
- la dépose, la descente (ou montage) et le repliement ainsi que la fourniture de tous accessoires nécessaires tels que boulons, tiges filetées, étriers, cordages, câbles, etc...

Tous les frais des étaitements, étrésillonnements et autres font implicitement partie du prix du marché.

2 7

STOCKAGE DE MATERIAUX ET GRAVOIS SUR PLANCHER EXISTANT

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

Tous stockages de matériaux neufs ou de matériaux déposés ainsi que de gravois de démolition sont strictement interdits sur les planchers existants.

En cas de non-respect de cette interdiction, l'entrepreneur en subira toutes les conséquences.

2 8

BRUITS DE CHANTIER

Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur, pour le site considéré. A défaut de réglementation municipale, les dispositions de la réglementation générale concernant la limitation des nuisances provoquées par les chantiers de travaux, seront strictement applicables.

Dans le cas où, par la suite de conditions particulières, mêmes les bruits de chantier maintenus dans les limites autorisées par la réglementation entraîneraient une gêne difficilement supportable aux occupants des constructions existantes, il pourra être demandé aux entrepreneurs de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions seraient, le cas échéant, implicitement comprises dans le prix des marchés.

2 9

SALLISSURES DU DOMAINE PUBLIC.

Pendant toute la durée des travaux, les voies, trottoirs, etc..., du domaine public, devront toujours être maintenus en parfait état de propreté.

En cas de non-respect de cette obligation, l'entrepreneur sera seul responsable des conséquences.

2 10

RESPONSABILITES DE L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur titulaire du marché demeurera responsable des dégâts, dégradations, désordres occasionnés par les vibrations, sur le chantier ou à des tiers, mitoyenneté, voisinage, voiries, réseaux public, etc...

Il sera également rendu responsable de tous les accidents survenus sur le chantier ou à proximité dus à un manque de protection ou de signalisation.

En aucun cas, le Maître de l'Ouvrage ne pourra être tenu responsable des accidents ou dégradations liés au chantier et survenus à des tiers.

2 11

PRESCRIPTIONS D'EXECUTION

Lors de l'exécution des travaux de démolition, l'entrepreneur devra prendre toutes précautions pour éviter la chute de matériaux ainsi que tous effondrements même partiel pendant la durée des travaux.

L'entrepreneur devra prévoir tous échafaudages, planchers et barrières de garantie, garde-corps, etc..., ainsi que tous étalements, étré sillonnements, etc..., qui s'avéreront nécessaires pour l'exécution des travaux.

Il devra également, si les conditions météorologiques le rendent nécessaire, prendre toutes mesures pour éviter des projections de poussières aux abords du chantier.

Il sera formellement interdit de faire brûler sur place des bois ou autres matériaux combustibles en provenance des démolitions.

En fin de travaux, l'ensemble du chantier sera livré propre et débarrassé de tous gravois ou matériaux de démolition.

Il est bien entendu que l'entrepreneur sera tenu à la réparation et remise en état sans indemnité de tous dommages causés par le fait de ses travaux.

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

2 12

SAUVEGARDE DES CONSTRUCTIONS EXISTANTES A PROXIMITE

Les travaux de démolition sont à réaliser à proximité de constructions existantes occupées.

En conséquence, l'entrepreneur devra prévoir et réaliser ses travaux en tenant compte des obligations et sujétions d'exécution spéciales qui lui seront imposées par ces conditions de chantier particulières.

L'entrepreneur devra donc prendre toutes dispositions et toutes précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état actuel ces constructions existantes pouvant subir du fait de ses travaux, directement ou indirectement, des dommages ou des désordres.

2 13

COUPURES DE BRANCHEMENTS

Il appartiendra à l'entrepreneur de prendre contact en temps voulu avec les services concernés pour s'assurer que toutes les dispositions ont été prises en ce qui concerne les démontages ou coupures des branchements eau, électricité et éventuellement gaz, téléphone ou autres.

2 14

MURS PERIMETRIQUES CONSERVES

Toutes dispositions particulières devront être prises par l'entrepreneur pour sauvegarder les murs périmétriques conservés, et ce avant, pendant et après les travaux de démolition.

Dans le cadre de ces dispositions, l'entrepreneur aura notamment à sa charge le cas échéant :

- la mise en place de tous étaielements et autres qui s'avéreront nécessaires et leur maintien pendant la durée nécessaire ;
- le descellement avec soins de tous les bois ou autres scellés dans les murs, et le rebouchage immédiat des trous de scellement ;
- la conservation, si nécessaire, de certains murs perpendiculaires taillés en contrefort lors de leur démolition, et la démolition de ces contrefort en temps opportun ;
- le rebouchage de toutes niches, placards ou autres existant éventuellement dans ces murs ;
- toutes reprises de maçonnerie nécessaires, le cas échéant ;
- le coupage soigné des murs perpendiculaires avec dressement par un enduit au mortier au nu fini du mur ;
- toutes autres dispositions qui s'avèreraient nécessaires.

En résumé, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge toutes les dispositions nécessaires, pour assurer et garantir dans tous les cas, la sauvegarde et le maintien sans dommage des murs périmétriques pendant et après l'exécution des démolitions.

3 INSTALLATION DE CHANTIER / ETUDE D'EXECUTION

3 1

Constat d'huissier

L'entrepreneur fera établir un constat d'huissier d'état des lieux, en présence du Maître d'Oeuvre et du Maître d'Ouvrage, avant toute intervention d'entreprises et devra la remise en état à l'identique après les travaux.

3 2

WC de chantier

La prestation concerne la livraison, location et entretien d'un WC de chantier, y compris toutes sujétions de raccordement sur les réseaux d'alimentation en eau potable et EU/EV du site.

3 3

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

Etude d'exécution

Les études de structure nécessaires à la conception et réalisation des ouvrages du projet, seront compris à la prestation :

- les plans généraux, de détail et notes explicatives nécessaires à l'exécution des ouvrages.
 - les plans de recollements nécessaires aux D.O.E. et aux D.I.U.O, et notes de calcul de recollement
- l'ensemble des études et plans d'exécution étant à faire viser par le Maître d'Oeuvre et le Bureau de Contrôle avant début des travaux.

Par un Bureau d'Etude à faire agréer par le Maître d'Oeuvre, à charge de l'entreprise chargée de travaux.

4 DEMOLITION ET REFECTION DE PLANCHER

Localisation : Concerne les travaux de démolitions et reconstruction d'une partie du plancher haut du rez de chaussée du bâtiment, au droit des planchers surélevés en bois, pour mise à niveau général des locaux de l'étage.

4-1 TRAVAUX DE DEMOLITIONS

Dans le cadre des travaux du présent lot, l'entrepreneur est réputé avoir visité l'ensemble des locaux et s'être assuré de toutes les incidences des présents travaux.

L'enlèvement et le traitement des gravats de chantier, aux décharges spécialisées comprenant le transport dans centre de tri agréé, selon réglementation en vigueur, sont inclus dans les prix unitaires des articles du présent lot.

4-1 1

Démolition d'aménagements intérieurs des locaux (au droit des planchers démolis)

La prestation concerne la démolition complète d'aménagements intérieurs des locaux comprenant :

- * Démolition de tous types de cloisons, y compris descellement et dépose de blocs-portes, poteaux, plinthes, faïences et autres revêtements muraux associés.
- * Démolition de faux-plafonds suspendus de toutes natures et pour toutes hauteurs, y compris les ossatures primaires et secondaires, les matelas d'isolants sur faux plafonds et l'ensemble des appareils d'éclairage avec filerie incorporés dans les faux plafonds.
- * Démolition de conduits maçonnés de fumées ou de ventilation, y compris piochement d'adossement, dépose de ceintures métalliques, supports divers et tous ouvrages liés aux conduits.
- * Dépose soignée de blocs-portes sur maçonneries existantes conservées, y compris accessoires et équipements associés, le démontage ou le descellement des cadres, le bouchement des trous et raccords ciment, la protection et l'évacuation.
- * Arrachage ou démolition de tous revêtements de sols de toutes natures y compris plinthes associées.
- * Dépose de revêtements muraux type faïence ou autres natures sur l'ensemble des parois verticales, y compris enlèvement complet de la colle.
- * Dépose d'appareils électriques : Luminaires, PC, ..., déconnectés au préalable par le titulaire du lot Electricité, y compris dépose de filerie, faisceaux, fourreaux électriques.
- * Dépose de radiateurs tous types et accessoires comprenant la découpe des tuyauteries après neutralisation des circuits à charge du titulaire du lot Chauffage.
- * Dépose d'appareils sanitaires, y compris supports ou socles, accessoires, robinetteries même murales, la découpe des tuyauteries, déconnectés au préalable par le titulaire du lot Plomberie/Sanitaire.

Les travaux de démolition seront réalisés par tous moyens adaptés, comprenant la protection, les étaitements nécessaires, les calfeutrements anti-poussières, ...

Aucun élément n'est prévu repris dans le cadre du projet.

La reprise des ouvrages déposés par bouchages propres de trous ou dégâts occasionnés par la prestation est également à la charge du présent article.

Tous travaux d'étalement, de descente, sortie et évacuation des produits inclus dans la présente prestation.

Protection d'ouvrages et d'équipements existants, par tous moyens adaptés des ouvrages ou équipements existants et conservés en place.

4-1 2

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

Démolition de sur-plancher à structure bois

La prestation concerne la démolition de façons de sur-planchers à structure et revêtement en bois.

Sortie des gravats, manutention et transport inclus à la prestation.

4-1 3

Démolition de plancher en béton armé

La prestation concerne la démolition de planchers en dalle pleine béton armé, y compris la découpe des aciers.

Sortie des gravats, manutention et transport inclus à la prestation.

4-2 PLANCHERS NEUFS

4-2 1

Plancher poutrelles / hourdis béton plein : type 6 + 18

Fourniture et mise en oeuvre selon prescription du fabricant de planchers, à poutrelles préfabriquées d'entr'axe courant 0.60 et hourdis plein en béton, procédé sous Avis Technique.

Epaisseur minimale 6 + 18cm à confirmer

Charges et Surcharges à reprendre : suivant étude de structure.

Sont dûs :

- les poutrelles et hourdis non épaufrés ou fendus.

- les façons de chevêtres et renforts sous cloisons ou murs non porteurs.

- coffrages habituels traités avec les chainages prévus à un autre article, les coffrages isolés dus au présent article.

- les armatures en treillis soudé de répartition en ronds pour chapeaux, antiretrait ou autres.

- béton coulé en une opération dans les nervures et en table de compression aux épaisseurs adaptées après dépoussiérage et humidification des hourdis.

4-2 2

Encastrement dans maçonneries anciennes

Pour assises d'ouvrages neufs par prises isolées ou saignées continues selon état des maçonneries, prescriptions du Bureau d'Etudes et recommandation du Bureau de Contrôle, le cas échéant.

5 CREATION D'UN NOUVEL ACCES RDC

Localisation : Concerne les travaux de modifications / adaptations des locaux du rez de chaussée, pour création d'un accès indépendant aux locaux de l'étage, comprenant :

- création d'une nouvelle porte d'entrée en façade sur Grand Rue
- création d'une ouverture dans refend intérieur
- création d'un mur séparatif en refend

5-1 SOUS OEUVRE / REPRISES

Etalement de baies en sous oeuvre

Par éléments en bois et/ou métalliques, avec pose, transport et montage pour étais, étrépillons, platelage, chevalement, etc...

Démolition de maçonnerie en sous oeuvre

Concerne les maçonneries de toutes natures avec soins en petite partie pour modification ou création de baies. Exécution par tous moyens adaptés dans l'embaras des étais aux dimensions forfaitaires des plans en tenant compte des encombrements des linteaux, appuis et jambages neufs d'un autre poste, des ouvrages projetés. Y compris démolition d'encadrements en pierres en dépose soignée et bouchement des trous le cas échéant.

Linteaux en sous oeuvre

Béton, y compris coffrage et armatures pour linteaux en sous oeuvre

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

Création de linteaux ou arrière linteaux de baie neuve, en sous oeuvre dans des ouvrages de faible importance et (ou) peu chargés.

Exécution en sous oeuvre comportant coffrage ordinaire avec soin étaielement + feuillures.

Jambage en béton

Création de jambage de baies neuves en sous oeuvre au profil des plans et formant support des linteaux au béton. Mise en oeuvre dans l'embaras des étais aux seaux, pelles et truelles avec pertes et callages soignés, armatures soignées selon nécessité dues à ce poste.

Coffrage pour jambages

Coffrage ordinaire au profil nécessité par les plans d'exécution du dossier avec feuillures, fruits et toutes façons annexes.

Exécution dans l'embaras des étais compris étaielements.

Poitrail en profilés acier bloqués

Concerne les fournitures, façonnages, assemblages, mise en place de profilés du commerce de section adaptée aux efforts à reprendre profil et épaisseur des murs, y compris traitement peinture antirouille.

Pose sur jambage d'un autre poste ou poteaux avec callage et mise en charge, blocage en béton ou brique y compris dans les ailes de profilés. les jambages qui nécessiteraient d'être réalisés en profilés seraient traités au présent poste.

Exécution selon nécessité des calculs conformément aux plans d'exécution des ouvrages

Enrobage de poitrails en treillis métalliques ou PVC

Concerne la fourniture et mise en place avec ses fixations adaptées de treillis pour protection de profilés acier avec mise en oeuvre d'une projection de mortier au nu général des parements bruts pour recevoir l'enduit général ou de raccord des parements d'un autre chapitre.

Gobetis et dégrossis sur support ancien à 2 couches de mortier :

- gobetis, confection des nus et repères,

- corps de l'enduit dressé à la règle pour recevoir une couche de finition traditionnelle ou autre, d'un autre article.

Façon de seuil repris au droit des ouvertures créées, finition taloché fin, réservation nécessaire ou non pour le futur revêtement de sol, raccord avec les existants

5-1 1

Création d'une ouverture en façade pour porte 1m00 x 2m10ht.

Description des prestations à reprendre ci-avant, pour création de baies pour porte comprenant démolition de maçonneries de toutes natures, confection de jambages, linteaux et de seuils avec reprises des enduits aux deux faces des maçonneries de remplissage en raccords avec l'existant, ...

5-1 2

Création d'un passage libre dans refend 1m50 x 2m10ht.

Description des prestations à reprendre ci-avant, pour création de baies pour passage libre comprenant démolition de maçonneries de toutes natures, confection de jambages, linteaux et de seuils avec reprises des enduits aux deux faces des maçonneries de remplissage en raccords avec l'existant, ...

5-2 MACONNERIES NEUVES EN REFENDS

5-2 1

Maçonnerie d'aggllos creux de 20cm, y compris ouvrages en béton armé

Maçonnerie dite d'agglomérés en blocs creux 3 alvéoles standards à parois épaisses, en béton de granulats lourds

- normes NFP 14.101/301/402/406, hourdés au mortier de ciment "à maçonner" les joints horizontaux soigneusement exécutés, les verticaux remplis, tassés et bourrés à refus.

- Remplissage béton des vides des agglomérés

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

- Réalisation par tous moyens adaptés de raidisseurs et chaînages en béton armé comprenant béton de sections adaptées aux contraintes architecturales et de calculs, avec utilisation de blocs d'agglomérés spécifiques et armatures de type HA durs ou doux, tous diamètres y compris ligatures, chutes. Pourcentage et mise en oeuvre des aciers à justifier selon hypothèses retenues et contraintes.
 - Arpages dans les maçonneries existantes par prises isolées ou continues, selon technique à définir avec le Bureau d'Etudes Structure.
- NOTA : les maçonneries seront non porteuses et montées directement sur le dallage existant

Sont dus :

- toutes manutentions, transports et montages.
- chutes, coupes et toutes façons.
- réservations demandées.
- nettoyage et évacuation des gravas.

5-3 MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS

5-3 1

Porte pleine en bois 1m00 x 2m10ht. aspect rustique

Fourniture et mise en place d'une porte pleine en bois composées de cadre périphérique en bois avec remplissage extérieur par panneaux décors (modèle au choix du Maître d'Ouvrage), âme isolante et remplissage intérieur en panneaux lisses.

Finition de l'ensemble : prêt à peindre ou à vernir.

Etanchéité : L'exécution des ouvrages devra répondre aux critères d'essais du Centre d'Etudes et de Recherches de la Fenêtre et de la Façade (C.E.R.F.F.).

L'ensemble des menuiseries définies ci-après seront classées : A*2 E*4 V*A2, selon normes NF P 20-302 et NF P 20-501, et les nouvelles normes européennes applicables depuis le 1er janvier 2001, notamment EN 1026 (perméabilité à l'air), EN 1027 (étanchéité à l'eau) et EN 12211 (résistance au vent) sont entrées en vigueur ainsi que les normes qui servent à déterminer la classification : EN 12207 (air), EN 12208(eau) et EN 12211 (résistance au vent) sont entrées en vigueur ainsi que les normes qui servent à déterminer la classification : EN 12207 (air), EN 12208 (eau) et EN 12210 (vent). Elles remplacent les normes NF P20-501 et NF P 20-302. ce changement, qui touche à la fois les méthodes d'essais et les modes de classement, introduit des exigences renforcées.

Performances Thermiques des menuiseries : $U_w = 1.70 \text{ W/m}^2 \cdot \text{°K}$

Constitution des portes ouvrants à la française :

Assemblage entre dormants et ouvrants au moyen d'équerre à pion

Drainage des eaux d'infiltration par des trous oblongs dans la traverse basse-dormant avec mise en place de busettes et dans les ouvrants par perçages.

Etanchéité par compression de 2 joints en E.P.D.M. lors de la fermeture.

Ferrage assuré par paumelles en feuillure à chemise en nylon renforcée par de la fibre de verre, de type réversibles en aluminium en nombre adapté en fonction des dimensions des menuiseries.

Fermeture multipoints à relevage de béquille avec fouillot à 40mm.

Serrure 3 points avec manoeuvre par béquille double en aluminium.

Les vantaux secondaires seront équipés de crémone pompier à entailler avec poignée relevante.

Arrêts automatiques à pédales sur chacun des vantaux.

Butoir en aluminium pour chacun des vantaux.

Sont inclus :

- toutes fournitures nécessaires, façon, collages, chutes, évacuation des déblais.
- plans de fabrication et détails d'exécution et en particulier de liaison sur le Gros Oeuvre.
- le traitement fongicide insecticide.
- le stockage en atelier

5-4 INTERVENTION SUR FACADE EXISTANTES

TRAVAUX DE RENOVATION PARTIELLE DU CAFE DU MIDI à CABANNES

PHASE : DCE - DATE : juillet 2018

C.C.T.P. - Lot N°01 GROS OEUVRE

5-4 1

Reprise d'enduit traditionnel (au droit de sous-oeuvre en façade)

En réfection d'enduit existant, y compris piquetage préalable des surfaces à traiter et creusement des joints entre moellons, avec évacuation des gravas, ...

Réfection d'enduit traditionnel par :

* Gobetis, corps de l'enduit dressé à la règle pour recevoir une couche de finition traditionnelle

* Couche de finition traditionnelle à la chaux, dosage selon DTU.

Les grains et les teintes seront mis au point sur chantier par des échantillons préalables.

Les couleurs seront identiques à l'existant après accord de l'Architecte Bâtiment de France.

Finition par encadrements en surépaisseur d'enduit, y compris toutes sujétions de coffrage particuliers.

Traitement soigné de toutes les arêtes et des raccords avec les enduits de façade en surface courante.

Pontages en toile de verre à la demande, et en particulier au droit des changements de matériau.